

Chapitre 5

Internet et le travail des parlementaires québécois

Avec la collaboration d'Angelo Elias

Depuis l'introduction de la télédiffusion des débats parlementaires, Internet est l'innovation technologique qui aura probablement le plus d'influence sur le travail des parlementaires en modifiant les relations entre les élus et leurs représentants. En effet, cette nouvelle forme de communication bidirectionnelle permet de diffuser à large échelle et pour un coût modique de grande quantité d'informations sans que celles-ci ne soient filtrées comme c'était le cas avec les médias traditionnels. Elle peut ainsi améliorer les échanges entre les députés, les militants, les groupes de pression et les citoyens.

Cette recherche tente d'identifier les usages que font les parlementaires des fonctionnalités d'Internet dans le cadre de leurs activités de représentants ainsi que les problèmes que peut poser l'emploi de cette nouvelle technologie. Pour effectuer cette enquête, nous nous sommes inspirés des travaux qui ont été réalisés aux États-Unis et en France et qui démontrent que les députés se servent d'Internet de façon conventionnelle et recourent peu au potentiel d'interactivité qu'offre Internet.

L'étude d'Owen, Davis et Strickler(1999)⁹³ se base sur un sondage effectué en 1996 auquel 15% des membres du Congrès ont répondu et établit que les représentants américains utilisent surtout Internet comme outil de promotion personnelle et exploitent très peu l'interactivité. Ces auteurs attirent aussi l'attention sur les problèmes que pose la gestion des courriels, car Internet aurait eu comme effet d'intensifier le flux des communications provenant des citoyens. Ainsi le nombre de courriels adressés aux membres de la Chambre des représentants est passé de 20 millions en 1998 à 48 millions en 2000, la Chambre et le Sénat ont reçu un total de 80 millions de courriels.⁹⁴ Le personnel politique affirmait être débordé par cet afflux, n'ayant pas les ressources suffisantes pour répondre aux lettres dans des délais raisonnables. De plus, Internet offrant aux citoyens et aux groupes un moyen de communication peu coûteux et permettant des envois en masse, les élus sont inondés de messages qui ne proviennent pas nécessairement de leur circonscription, ce qui représenterait environ 50% de tous les messages reçus. Les répondants ont aussi indiqué que les courriels avaient tendance à être plus "spontanés" et moins "tempérés" que le courrier postal, les inhibitions étant moins fortes sur Internet.

L'étude réalisée par le portail français Netpolitique en juillet 2001 auprès des députés siégeant à l'Assemblée nationale⁹⁵ a obtenu un taux de réponse de 18% (103 répondants). Neuf députés sur dix disposent d'une adresse électronique dans leur bureau de circonscription, 70% en ont une à leur bureau de l'Assemblée nationale. Le courrier électronique est la fonction qui est la plus utilisée par les députés français, suivent ensuite la recherche documentaire et la navigation sur les sites institutionnels. Mais le

⁹³ Diana Owen, Richard Davis et Vincent James Strickler, "Congress and the Internet", *Harvard International Journal of Press and Politics*, vol 4, no 2, 10-29.

⁹⁴ www.congressonlineproject.org

⁹⁵ www.netpolitique.net, (2001), "Les députés français et Internet".

flux de correspondance par Internet implique surtout les communications internes entre le député et son adjoint qui semblent beaucoup plus importantes que les échanges entre le citoyen et l'élu. En effet 50% des députés disent recevoir moins de 50 courriels par semaine ce qui serait inférieur à ce que reçoit en moyenne un salarié français. " Si Internet est devenu pour le parlementaire français un outil de travail, il n'est pas encore devenu un outil de communication ". Nous avons donc tenté de savoir comment les députés du Québec siégeant à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale se comportaient vis-à-vis Internet, comment ils utilisaient leur connexion Internet, comment ils géraient le courrier électronique, quelle importance ils accordaient au fait de posséder un site personnel et comment ils percevaient l'impact d'Internet sur les relations entre les élus et les citoyens.

Méthodologie

L'enquête a été réalisée entre le 15 octobre et le 15 novembre 2001. 200 questionnaires ont été envoyés aux 125 parlementaires provinciaux et aux 75 parlementaires fédéraux. Au total, 71 questionnaires nous ont été retournés pour un taux de réponse de 35.5%. Ce taux de réponse élevé est déjà un indicateur de l'intérêt que les parlementaires portent à cette problématique. Nous avons reçu 42 réponses des députés provinciaux et 29 des députés fédéraux. Notre échantillon comprend 9 ministres (6 du niveau provincial et 3 du niveau fédéral). La distribution des répondants par affiliation partisane est la suivante; Parti québécois 23, Parti libéral 18, ADQ 1, Parti libéral du Canada 8 et Bloc québécois 21. Hormis une sous-représentation du PLC, cette distribution respecte la représentation des différents partis. Le questionnaire comportait 20 questions couvrant 32 éléments d'information. Les deux premières questions traitaient des connexions Internet et de leurs

usages. Les 13 questions suivantes portaient sur l'utilisation du courrier électronique, les questions 16,17 et 18 portaient sur les sites personnels des députés et sur leur perception d'Internet dans le processus démocratique. Enfin, les deux dernières questions concernaient l'affiliation partisane et le statut de député ou de ministre.

Les connexions Internet et leurs usages

Tous les députés du Québec disposent d'une connexion Internet à leur bureau du Parlement et dans leur bureau de comté. Ils sont à cet égard mieux pourvus que leurs homologues français qui ont des taux de branchement de 70% au Parlement et de 89% dans leur circonscription. De plus, 79% des députés québécois nous ont dit avoir accès à Internet à la maison, ce taux de branchement étant nettement supérieur à celui de la moyenne des foyers québécois qui est de 53%. Ils sont à cet égard plus branchés que les députés français qui ne sont que 35% à posséder une connexion privée.

Tableau 6
Les usages de la connexion Internet

	Courrier électronique	Recherches documentaires	Consultation des sites institutionnels	Information sur l'actualité
Souvent	89%	63%	59%	57%
Parfois	6%	30%	37%	33%
Rarement	3%	7%	3%	9%
Jamais	1%	0	1%	1%

Les députés québécois privilégient l'usage du courrier électronique et leurs préférences dans les usages d'Internet correspondent à celles de leurs collègues français. Les usages sont similaires pour les députés et les ministres à l'exception toutefois de la fonction

recherche documentaire qui est plus employée par les députés que par les ministres qui sont seulement 33% à s'en servir comparativement à 67% des députés. Ce phénomène s'explique par le personnel plus nombreux qui est à la disposition des ministres.

Utilisations et perceptions du courriel

96% des répondants disent que le courriel est assez ou très important dans l'exercice de leur fonction. 31% disent recevoir hebdomadairement entre 10 et 50 courriels, 23% en reçoivent entre 50 et 100 et 44% en reçoivent plus de 100. En France, il y avait seulement 13% des répondants qui se classaient dans cette dernière catégorie. Il semble bien que la gestion du courrier électronique ait été intégrée à la gestion des tâches quotidiennes des députés. Ce sont les députés qui reçoivent le courrier le plus abondant puisque 48% d'entre eux franchissent la barre de la centaine comparativement à seulement 22% dans le cas des ministres qui sont moins sollicités par leurs commettants. Autre donnée intéressante, ce sont les députés fédéraux qui reçoivent le plus de courriels hebdomadairement. 93% disent en recevoir plus de 100 contre seulement 10% dans le cas des élus provinciaux. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les députés fédéraux desservent un électorat plus nombreux que leurs homologues provinciaux. Il semble aussi que ce mode de communication augmente en popularité par rapport au courrier traditionnel, car 82% des répondants disent recevoir autant sinon plus de courriels que de courrier, cette tendance étant plus accentuée chez les députés que chez les ministres. 97% des répondants disent vérifier leur boîte électronique au moins une fois par jour. Mais la grande majorité des députés ne gèrent pas eux-mêmes le flux de courrier électronique, cette tâche étant confiée à leur personnel politique. 87% des répondants affirment répondre aux courriels qu'ils reçoivent de

leurs électeurs, mais cette proportion chute à 62% lorsque le courriel provient du dehors de leur circonscription électorale. Ce comportement rejoint celui des membres du Congrès américain dont la moitié seulement disaient répondre aux messages hors circonscription. Il faut toutefois noter que les ministres sont plus portés à répondre aux messages de gens ne demeurant pas dans leur circonscription, ils sont 77% à le faire. Cette différence s'explique par le fait que les ministres occupent des fonctions qui les obligent à dépasser le cadre de leur circonscription.

Le délai de réponse aux courriels est problématique. Ils sont seulement 23% à répondre dans un délai de deux jours. Pour la grande majorité (58%) le délai moyen est d'une semaine ce qui peut être considéré comme trop long par les internautes qui s'attendent à recevoir une réponse quasi immédiate. Selon une enquête du Bureau d'information du Canada, si 87 % des citoyens s'attendent de recevoir une réponse à une lettre deux semaines après son envoi, 90 % s'attendent à recevoir une réponse à un courriel dans les quatre heures qui suivent.⁹⁶ Les ministres sont plus rapides que les députés à ce chapitre puisqu'ils sont 44% à répondre dans les deux jours.

Contrairement à ce qui avait été observé dans l'étude sur le Congrès américain où les élus considéraient les courriels comme moins utiles et de moins bonne qualité que le courrier postal, les parlementaires québécois jugent dans 89% des cas que les courriels sont d'aussi bonne qualité que les courriers traditionnels et plus des deux tiers disent y accorder autant d'importance, car ils estiment que leur contenu est aussi articulé et précis que les messages reçus par la poste.

Comment les députés se servent-ils eux-mêmes du courrier électronique?

⁹⁶ Ces chiffres sont cités par Steven Clift, *The E Democracy E Book*, www.publicus.net, 2000, p.4.

Tableau 7
Les utilisations du courriel par les députés

	Journaux	Militants	Groupes de citoyens	Autres députés	Ministres
Souvent	11%	11%	13%	54%	20%
Parfois	36%	40%	59%	29%	23%
Rarement	33%	23%	23%	17%	33%
Jamais	20%	26%	16%	0	24%

Ce tableau révèle qu'au Québec comme aux États-Unis, les parlementaires se servent plus d'Internet pour des fins de communication interne qu'externe puisqu'ils l'utilisent le plus souvent pour communiquer avec d'autres députés et seulement occasionnellement avec les médias, les militants ou les groupes de pression. Un examen plus détaillé indique que la communication entre les députés est plus importante que la communication entre les ministres, 87% des députés disant se servir du courriel souvent ou parfois pour contacter d'autres députés alors que 44% des ministres se servent du courriel pour contacter d'autres ministres. Les répondants fédéraux se servent aussi plus souvent du courriel pour communiquer avec les journaux (17%) et les groupes de pression (17%) que les députés provinciaux (7%) et (10%).

Les sites personnels des députés

Même si 74% des députés disent qu'il est important de posséder un site Internet en période électorale, les parlementaires québécois semblent être moins empressés de se doter de sites personnels que leurs homologues américains. Seulement 42% de nos répondants ont dit posséder leur propre site alors que cette proportion était de 58% au Congrès américain (chiffre de 1996). En France, 38% des parlementaires qui ont répondu à l'enquête ont dit disposer d'un site personnel, mais en réalité après avoir fait un décompte systématique

des sites des députés français présents sur la Toile, Netpolitique a ramené cette proportion à 15% seulement ce qui est révélateur d'un biais d'échantillonnage. Par ailleurs, dans notre échantillon, les ministres se démarquent des députés, car 68% d'entre eux possèdent leur propre site comparativement à 39% des députés. Les répondants du Parti libéral du Canada ont à cet égard une longueur d'avance sur ceux des autres partis; 75% d'entre eux ont leur site comparativement à 43% des répondants du Bloc, 39% du P.Q. et 33% du PLQ.

Internet et le processus démocratique

Globalement, les parlementaires québécois peuvent être classés comme des cyboptimistes et semblent avoir une perception positive du rôle qu'Internet peut jouer dans le processus démocratique.

Tableau 8
La perception du rôle d'Internet

	Améliorera le processus démocratique	Améliorera le contrôle sur les institutions	Améliorera la relation entre élus et citoyens
Tout à fait d'accord	35%	16%	26%
Plutôt d'accord	38%	32%	52%
Plutôt en désaccord	15%	32%	12%
Tout à fait en désaccord	3%	9%	0%
Ne sais pas	10%	11%	10%

Dans deux des trois propositions soumises aux répondants, les ministres se sont montrés plus positifs que les députés quant aux effets bénéfiques d'Internet, 100% estimant que l'usage d'Internet contribuera à l'amélioration du processus démocratique comparativement à 69% des députés. Par ailleurs, 89% des ministres estiment qu'Internet permettra un meilleur contrôle des institutions alors que seulement 42% des députés se disent d'accord avec cette hypothèse.

Conclusion

Ce premier coup de sonde montre qu'aujourd'hui Internet est bien intégré au travail des parlementaires québécois et que c'est la fonction du courrier électronique qui occupe une place prépondérante dans la communication entre le parlementaire et les citoyens. Ils suivent en cela une tendance observée chez les parlementaires américains et français. Mais, à la différence de leurs collègues de ces pays, les parlementaires québécois jugent plus positivement la qualité des messages qui leur sont transmis par courriel.

Cette innovation technologique pose toutefois de nouveaux problèmes de gestion de la communication puisque les députés risquent d'être inondés de messages qui ne sont pas tous pertinents et de pas être capables de leur répondre dans des délais raisonnables faute de ressources suffisantes. Internet pourra améliorer l'efficacité du travail parlementaire non seulement en facilitant les relations des députés avec leurs commettants, mais aussi en améliorant la qualité des informations factuelles et techniques nécessaires pour participer aux discussions sur les projets de lois, pour influencer les décisions gouvernementales et servir d'intermédiaire entre les électeurs et l'administration publique. En ayant recours aux fonctions de recherche des sites Internet de l'appareil gouvernemental, les

députés peuvent plus rapidement trouver les informations pertinentes, avoir une meilleure connaissance des dossiers, préparer leurs questions en Chambre.